Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 617

Artikel: Les conditions de travail dans les restaurants antialcooliques à Genève

Autor: Gueybaud, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-264525

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de machines agricoles, et le défrichement de terrains incultes. Il est à relever que les con-ditions de logement de cette armée féminine ont été récemment bien améliorées.

Les conditions de travail dans des restaurants antialcooliques à Genève

Remplissant à Genève, avec moins d'amplitu Rempissant a Geneve, avec moins campinide toutefois, la place et les fonctions qu'occupent à Zurich les fameux restaurants antialcooliques, les deux Tavernes sans alcool de la Madeleine et de Plainpalais sont intéressantes aussi pour nous femmes à un autre point de vue que celui de l'antialcoolisme: celui des conditions du travail féminin. En effet, nous trouvons là deux entreprises employant un personnel nombreux et qui, inspirées d'un sens social très averti, ont fait à ce personnel des conditions de travail telles que, si elles étaient en vigueur dans d'autres res-taurants, la situation des sommelières serait sin-gulièrement changée.

D'abord, et ceci est de toute importance, les Tavernes ont dès leur début supprimé ce pourboire qui joue encore un rôle aussi important que fâcheux dans l'établissement du gain des somme-lières d'autres établissements. Le pourcentage « pour le service » est prélevé par la caissière « pour le service » est preieve par la cassière et l'employée touche un salaire fixe qui augmente suivant son temps de service. De plus, et ceci est tout particulièrement intéressant, à partir d'un certain moment, elle participe tous les trois mois à la répartition des bénéfices, ce qui accroit d'au-tant son gain. En outre, au compte de l'entre-prise, chaque employée est assurée contre la ma-die et suivant le système naritaire (à compte à ladie, et suivant le système paritaire (à compte à demi entre elle et les Tavernes) contre le chôma-ge. Enfin, et d'office, le 5 % de son salaire mensuel est retenu et placé sur un carnet d'épargne: de la sorte, toute sommelière qui renonce à son emploi se trouve en possession d'un petit pé-cule, qui, si modeste soit-il, lui permet de se retourner pour trouver un autre travail sans avoir faire face à trop de grosses difficultés financières.

Quant aux heures de service, le roulement établi entre les équipes permet au personnel de prendre ses repas à heures fixes et sans hâte, ce qui n'est pas toujours le cas dans les restau rants ordinaires. L'horaire de travail ne compte jamais plus de 10 heures, et la journée ne se pro-longe jamais au delà de 21 h. 30. Enfin, nombreuses et intelligentes sont encore les mesures d'ordre social prises, tant pour le bien-être des sommelières que pour l'emploi de leurs loisirs: or aucune d'entre elles, pas davantage que l'ex-clusion stricte de toute consommation d'alcool, ne semble porter tort au développement de la clientèle et à la fréquentation de ces établissements. Il est donc possible, cette expérience le prouve, d'introduire dans ce métier aussi des dispositions justes et normales pour le travail féminin: pournoi alors d'autres établissements n'en font-ils pas autant? pourquoi Jeur personnel ne les ré-clame-t-il pas? et pourquoi enfin la clientèle, toujours responsable en dernière analyse des mo-dalités du travail que l'on exécute pour elle, per-siste-t-elle à ignorer ce qu'en posant ses conditions elle pourrait, elle aussi, obtenir dans ce domaine?... J. Gueybaud.

¹ D'après les renseignements fournis par un travail de diplôme présenté à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève par M^{lle} Alice Lauber.



DE-CI, DE-LA

Un petit progrès à la Confrérie des Vignerons à Vevev.

Un de nos fidèles lecteurs s'est fait, ces mois derniers, le défenseur des droits de la femme vigneronne à participer avec son mari ou son fils vigneron aux fêtes et réunions organisées par cette célèbre et antique Confrérie: la femme ne prend-elle pas sa dure part du travail exigé par la vigne, et n'a-t-elle pas, pendant les périodes de mobilisation, remplacé les hommes pour toutes les tâches nécessaires du vignoble? Etant à la peine, elle devrait par simple justice être à l'hon-neur aussi. Mais les statuts de la Confrérie datant de plus d'un siècle, leur modification est néces-saire pour que les vigneronnes aient leur libre entrée aux cérémonies ; et de plus des questions de locaux compliquent encore le problème, vu



JOURNÉE DE L'ARMÉE

au profit du DON NATIONAL

30 et 31 mai 1942

Ne manquez pas d'acheter ces jours-là et de faire acheter autour de vous l'insigne, œuvre des

sculpteurs sur bois de Brienz, qui est vendu au profit du Don National.

la nécessité d'émigrer dans une salle plus vaste si la participation masculine est doublée d'une participation féminine, difficulté qui, avouons-le, ne nous paraît pas insurmontable... Cependant, nous écrit notre informateur, « con-

frère » lui-même, un progrès vient d'être réalisé, en ce sens que si les vigneronnes n'ont pas encore été admises à la dernière cérémonie triennale avec les vignerons, invités et journalistes, non seule-ment un substantiel goûter leur a été offert, mais encore deux personnalités ont tenu à y faire acte de présence : « l'abbé-président » de la Confré-rie, M. S. Gétaz, et le général Guisan en per-sonne ! Celui-ci a, tenu à saluer les femmes vigneronnes, compagnes de tous les jours et remplaçantes indispensables, et a exprimé l'espoir que pleine satisfaction pourra être donnée à une aussi juste revendication.

Bravo et merci, mon général!

Les prix féminins de la Fondation Schiller suisse.

Nous relevons parmi les dotations récemment décidées de cette Fondation les noms suivants de femmes auteurs de notre pays:

Don d'honneur: Mane Lavater-Sloman (Winter-

thour).

Prix: Mmes Ruth Waldstetter (Bâle), Ruth Prix: Moss Ruth Waldstetter (Båle), Ruth Blumer (Wilchingen) pour son roman Blauer Himmel, Grüne Erde, dont nous avons parlé récemment ici même, et Alice Rivas (Lausanne) pour ses Naages dans la main.

Nos meilleures félicitations à toutes.

Une lettre ouverte au Conseil Fédéral

Bon nombre de journaux quotidiens, en Suisse romande surtout, l'ont soigneusement ignorée, d'autres ne l'ont signalée à leurs leceurs et analysée que pour la critiquer, et un beaucoup plus petit nombre, enfin, l'ont pu-bliée ou commentée avec sympathie.

Si c'est dans cette troisième catégorie que nous rangeons notre journal, ce n'est pas uni-quement parce que, parmi les 47 signataires à ravers la Suisse, professeur d'Universités, pas-eurs et prêtres, architectes et médecins, avocats juges. figurent six noms féminins et puges, jigurent six noms jemuins — aom celui, à titre purement personnel bien entendu, de la rédactrice du Mouvement — bien que ce soit une exception assez rare pour qu'il vaille la peine de la signaler que l'on s'adresse à des femmes, perpétuelles ...mineures politiques, pour un manifeste de cet ordre. Mais si nous en parlois c'êst surtout parce que celle en parlons, c'ést surtout parce que cette Lettre ouverte défend des principes en faveur desquels nous ne cessons ici même d'élever le voix : le respect des libertés dont la Consle voix: le respect des libertés dont la Cons-titution est la garantie; et qu'elle signale des dangers dont nous nous sommes bien souvent fait l'écho: l'accoulumance, par la force des choses, à toutes les restrictions apportées à ces libertés, et au risque qu'elles cou-rent, étant ainsi grignotées de tous côtés sans que l'on s'en alarme suffsamment, de se trouver tout à coup sérieusement minées et sur le point de s'effondrer. Quatre noints sant essentiellement mis en

sur le point de s'effondrer.

Quatre points sont essentiellement mis en lumière: l'extension à des objets qui échappent évidemment à ses compétences de ce régime des pleins pouvoirs, nécessité par les
circonstances spéciales que nous vivons, mais
valable seulement pour la durée de la guerre,
ainsi que l'abus de la clause d'urgence, en
surradion des nouveirs constitutionnellement. usurpation des pouvoirs constitutionnellement réservés au peuple où à ses représentants : en

démocratie, une loi n'est loi que par la volonte démocratie, une loi n'est loi que par la volonté du peuple. Puis les restrictions apportées à la liberté d'association, pourtant garantie par la Constitution, et au droit d'éligibilité au Con-seil National de tout citoyen laïque jouissant de ses droits civiques: que devons-nous dire ici, hélas! nous, femmes!... En troisième lieu, les restrictions constamment apportées à la liberté de la presse: certes, dit le texte de cette lettre, « nous savons qu'il est nécessaire de surveiller les nouvelles de caractère mit-taire, et de maintenir l'expression des sentide surveiller les nouvelles de caractère mit-taire, et de maintenir l'expression des senti-ments personnels dans la mesure qui convient à notre situation privilégiée de pays en paix, mais dans ces limites, toutefois, le droit de l'expression libre reste inaliénable...» Et. en-fin, la violation, dont la presse justement ne parle pas soweent, des droits de la personne, en dépit des garanties essentielles qui sont à la base d'une démocratie comme la nôtre. Cette lettre est donc rénétons-le un cri de

la base d'une démocratie comme la nôtre.

Cette lettre est donc, répétons-le, un cri de
garde à vous, qui, selon nous, s'adresse aussi
bien — et peut-ètre même davantage — au
peuple suisse, hommes et femmes, qu'aux autorités. Car l'opinion publique reste, Dieu
merci, dans toutes les nations démocratiques
un puissant lever d'action et peut apporter,
comme telle, un appui précieux aux gouvernements. Là où elle est vivante, en éveil, compréhensive des situations délicates, mais stricte
sur le chapitre de l'intangibilité des droits posur le chapitre de l'intangibilité des droits po-pulaires, elle constitue un des meilleurs élé-ments de la sauvegarde d'un pays. Mais là où ments de la sauvegarde d'un pays. Mais là où elle est passive, somnolente, préoccupée uni-quement de questions matérielles, prête à ac-quiescer à tout par peur des difficultés, elle est incapable, malgré toutes les prétentions patriotiques dont elle peut se parer, de servir véritablement la cause de la défense nationale. C'est à cet aspect du problème que nous voudrions que beaucoup de femmes réfléchissent

Un corps d'armée féminin aux Etats-Unis

Le Sénat américain a voté le 12 mai un pro-jet de loi portant création d'un corps d'armée féminin. Six mille femmes servant actuel-lement dans les centres de la défense passive seront enrôlées dans le nouveau corps qui sera directement contrôlé par l'armée. Toutes les directement contrôlé par l'armée. Toutes les volontaires seront susceptibles de servir outre-mer. On tend à porter les effectifs du nou-veau corps à 150.000 femmes.

L'assistance aux mères en Suède

Depuis 1937, la Suède possède une loi faisant bénéficier les femmes qui, à l'occasion d'une grossesse ou d'un accouchement, ont manifeste-ment besoin d'aide, d'une assistance aux frais de PEtat. Cette assistance est octroyée sous la forme jugée la plus opportune, compte tenu des circonstances, en une ou plusieurs fois, mais pour un montant global maximum de 300 couronnes (la couronne suédoise vant un peu plus que le franc suisse). Cas échéant, il se peut aussi qu'une partie, ou même la totalité de cette somme soit

octroyée sous la forme d'un prêt sans intérêt. Seules des ressortissantes suédoises inscrites dans les registres de la population peuvent jouir de cette assistance, mais la loi, édictée encore dans les temps heureux des relations internatio-nales normales, prévoyait la possibilité de traités établissant la réciprocité à cet égard avec d'autres Etats, ce qui aurait alors permis à des étran-gères domiciliées en Suède de bénéficier des dis-positions de cette loi. Sont exclues de cette assistance les femmes internées dans des établisse-ments pénitenciaires ou des maisons de relève-ment, ou des asiles pour aliénés, épileptiques ou malades chroniques, ainsi que les femmes secourues de façon permanente par l'assistance pu-



Glané dans la presse...

Autour de la "Journée des Mères"

Sur ce sujet, déjà touché dans notre précédent uméro par une correspondante du Petit Courier orte collègue, Emmi Bloch (Zurich), rédactrice u Schw. Frauenblatt, vient d'écrire un article vssi juste que courageux, dont nous traduisons passage suivant:

.Ce ne sont pas les mères qui ont inventé cette Journée ». Celle-ci est née bien davantage de propagande des Associations de fleuristes et de pâtissiers, et on peut dire que, comme institution permanente, elle est superflue.

Certes, elle peut donner lieu à de jolies peti-tes manifestations familiales: mais les jours de naissance, les anniversaires et les fêtes ordinai-res en offrent tout aussi bien l'occasion. Certes, nous sommes d'accord de mettre à profit tout sourire, toute heure de gaité, toute relation cordiale d'être humain à être humain; mais cette année, la fête des mêres aurait dû prendre une autre forme: songer aux mères dont le foyer est détruit, dont les fils sont tombés au front, dont

les enfants souffrent de la faim. Un journal illustré de chez nous a justement publié quatre images saisissantes sur la même page: ici des mères finlandaises cherchent avec leurs enfants un abri dans une grotte contre les bombes; là une jeune mère chinoise, dont la figure n'expri-me que l'effroi et l'horreur, serre deux petits enfants contre son sein, son troisième enfant gi-sant écrasé à ses pieds; à côté, une mère birmane hurle de désespoir devant son enfant tué par une explosion de grenades japonaises; plus bas, les femmes de trois générations, grand-mère, mère et fille contemplent silencieusement des ruines... Et nous pourrions continuer cette énumération, évoquer des mères désespérées de Russie, de Belgique, de France, de Grèce... ou encore des mères de Pologne, dont les enfants ado-lescents, ont été envoyés dans de lointaines régions pour s'y courber sous un travail trop péni-ble pour eux ; ou encore d'autres mères, qui peinent dix ou douze heures par jour dans des usines de munition pour gagner de quoi nourrir leurs enfants... Non, la « Journée des mères », actuelle-ment ne peut, ne doit être qu'une manifestation de honte et de douleur. Car ne nous y laissons pas tromper: nous assistons à la trahison sous mille formes différentes de l'idée de maternité dans le monde.

A propos de natalité

Le Messager social (Genève et Vaud) ayant pu-blié cette lettre d'une mère de famille sur la question si fortement prônée à l'heure actuelle de l'augmentation de la natalité, nous pensons in-téresser nos lecteurs en en reproduisant ici les principaux passages qui font valoir un autre as-pect du problème.

Serait-il permis, à une femme, mère de famille, au nom de beaucoup, de donner son avis sur les questions ci-dessus? Il semble en effet que jusqu'à maintenant, ce sont les hommes en particulier qui parlent le plus de la famille, de sa rénovation, etc. et qu'il serait bon aussi d'entendre un peu l'avis des femmes à ce sujet.

En ce qui concerne la pétition des syndicats évangéliques tendant à faire servir l'argent des caisses de compensations à des allocations familiales, nous estimons qu'elle est absolument déplacée puisqu'un grand nombre de syndicats, groupe-ments et particuliers ont déjà proposé on adhéré avec infiniment de raison au projet de l'assurancevieillesse, ce qui est autrement plus urgent. Il faut commencer par une chose et ne pas « mettre les bâtons dans les roues » sitôt que quelque chose de bien est proposé et les syndicats évangéliques auraient dû le comprendre. Si une aide à la fa-mille serait parfois nécessaire (n'oublions pas de dire qu'il est déjà beaucoup fait), ce n'est tout de dire qu'il est deja beaucoup rait), ce il est tout de même pas des sommes telles que celles des caisses de compensation qu'on va y consacrer! Ou alors qu'arriverait-il? Nombre de gens, de couplés insouciants mettraient au monde le plus d'enfants possible, afin de toucher le plus possible. De la façon dont les enfants seraient élevés, ce serait

raçon dont les entants seraient éleves, ce serait leur dernier souci pourvu qu'ils aient la quantité! (souvenez-vous en France du prix Cognae).

Qu'on parle de remettre en honneur la famille, l'esprit de famille, la vie de famille, c'est bien, dest the belier meile de la commentation de la comment c'est très bien, mais de grâce, que l'on n'ait pas l'air de nous considérer comme étant *uniquement* sur terre pour avoir des enfants! Nous ne sommes pas dans un pays totalitaire où il faille, presque sur commande, doubler ou tripler une armée. Ici,

dans notre petit pays, nos enfants ne peuvent même pas tous y trouver leur gagne-pain et l'on parle (déjà!) de ceux qui devront plus tard s'expatrier pour pouvoir vivre! Avoir des enfants est certes une grande joie et le foyer devient, si cha-cun y met du sien et beaucoup d'amour, un grand bonheur, mais à la condition que la mère n'y soit pas une bête de somme. Il faut qu'elle puisse rester, en même temps que la mère, l'épouse et la compagne de son mari.

Beaucoup de nos jeunes ne demandent pas mieux que de se marier, de fonder un foyer, mais ce n'est pas de prêt au mariage dont il ont besoin, c'est d'avoir du travail assuré, de pouvoir gagner eux-mêmes honnêtement leur vie; ayant l'occasion d'approcher beaucoup de jeunes, de les entendre, j'ai pu remarquer qu'ils n'étaient pas, pour la plupart, contre la famille, mais ils disaient avec raison: « Avoir beaucoup d'enfants quand on voit soi-même combien c'est difficile de trouver le travail qui nous fera vivre, ah! non, nous ne voulons pas faire des malheureux». La première chose à faire, c'est donc de cher-

cher toujours davantage de nouvelles occasions de travail, c'est d'instituer l'assurance-vieillesse obli-gatoire qui permettra à beaucoup de se reposer, même très modestement, et fera de la place pour

faire vivre de jeunes et nouvelles familles.
Oui, parlons de la famille, remettons-la en honneur, qu'elle soit « fondée sur le roc » comme dit l'Ecriture, c'est le lieu le plus doux et le plus star dans les bons comme dans les mauvais jours, mais n'en faisons plus une question de nombre d'enfants! Voilà ce que beaucoup de femmes